

Convocation le 28/09/2015

SÉANCE DU 09 OCTOBRE 2015

L'an deux mille quinze, le neuf octobre à neuf heures trente, le conseil municipal légalement convoqué en séance ordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur GALTON, Maire.

Étaient présents : Mme CONAN, Mrs GUICHARD, NICOLLE, BONO.

Procurations de : Mr LOCHET à Mr GUICHARD ; Mr YREUX à Mr GALTON.

Absent excusé : /.

Présents : 5 Votants : 7

Madame CONAN est élue secrétaire.

Le procès-verbal de la réunion du 11/09/2015 est adopté à l'unanimité.

**N° 57/2015 - Rénovation, restauration et enfouissement des réseaux du Mont Saint Michel intra-muros (RRER) –
Marché de travaux - attribution**

Vu, la délibération du conseil municipal n°19/2014 du 25/07/2014 acceptant le principe de l'opération de rénovation, restauration et enfouissement des réseaux du Mont Saint Michel intra-muros,

Vu, la délibération du conseil municipal n°19/2015 du 27/02/2015 acceptant la convention constitutive du groupement de commandes et de répartition des études, prestations ou travaux entre la commune du Mont Saint Michel, le Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable Baie Bocage et la Communauté de Communes Avranches Mont Saint Michel et la convention du 30/04/2015,

Vu, la consultation engagée dans le cadre d'une procédure adaptée soumise aux dispositions de l'Article 28 du code des marchés publics,

Vu, le rapport d'analyse des offres effectué par le Cabinet Artelia du 25/09/2015,

Considérant le classement des offres et l'avis de la commission d'appel d'offres du 29/09/2015,

Le conseil municipal décide :

- d'attribuer le marché de travaux pour la réalisation de l'opération de rénovation, restauration et enfouissement des réseaux du Mont Saint Michel intra-muros au Groupement Sturno / Degaine solution variante pour un montant de 1 494 971.39 € HT, part de la commune du Mont Saint Michel dans le groupement de commandes (le montant de l'ensemble du Groupement de commandes est fixé à 2 209 488.38 € HT).
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché et ses pièces annexes.

Reçue le par la Sous-Préfecture d'Avranches

N° 58/2015 - Acquisition d'un camion – Décision modificative n° 4 du BP 2015

Considérant la délibération n°56/2015 du 11/09/2015 portant acquisition d'un camion pour le service technique,

Considérant le prix accepté à hauteur de 6300 € HT, soit 7560 € TTC,

Considérant la décision de prélever les crédits à l'Article 2315 opération 059 du BP 2015,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte la décision modificative n°4 du BP 2015 :

BP 2015 - DM N°4/2015 - Commune	
Investissement	
Dépenses	
020 - dépenses imprévues	-400
2315-059 - véhicule service technique	400
Total	0

Reçue le par la Sous-Préfecture d'Avranches

N° 59/2015 – Marathon de la Baie du Mont Saint Michel 2016 - subvention

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande de Monsieur le Président de l'Association du Marathon de la Baie du Mont Saint Michel du 29/09/2015 annonçant la date de la 19^{ème} édition fixée au 29 mai 2016. Il demande la possibilité de faire évoluer la subvention attribuée par la Commune du Mont Saint Michel.

Le conseil municipal :

- confirme sa subvention à hauteur de 3000 € pour l'organisation de l'épreuve 2016,
- prélèvera les crédits à l'Article 6574 du BP 2016.

Votants : 7 Pour : 7

Reçue le par la Sous-Préfecture d'Avranches

N° 60/2015 – Création de deux postes d'Adjoint Technique Territorial de 1ère classe

Vu le décret n° 2009-1711 du 29/12/2009 modifiant divers décrets portant statut particulier de cadres d'emploi des catégories B et C et portant création d'une voie d'avancement de grade « au choix » pour le passage d'un grade doté de l'échelle 3 à un grade doté de l'échelle 4 de rémunération,

Considérant la possibilité d'un avancement de grade au choix pour les fonctionnaires territoriaux de catégorie C qui réunissent certaines conditions d'ancienneté, sous réserve d'avoir procédé à la nomination d'au moins un fonctionnaire lauréat de l'examen professionnel du cadre d'emplois correspondant,

Considérant la nomination d'un Adjoint Technique Territorial de 1^{ère} classe lauréat d'un examen professionnel,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- la création de deux postes d'Adjoint Technique Territorial de 1^{ère} classe,
- de fixer le régime indemnitaire du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux : IAT,
- prélèvera les crédits à l'Article 6411 du BP 2015.

Reçue le par S/P Avranches

N° 61/2015 – Création d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial 2ème classe

Considérant l'organisation des services ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- la création d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial 2ème classe à compter du 1^{er} avril 2016,
- de fixer le régime indemnitaire du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux : IAT,
- prélèvera les crédits à l'Article 6411 du BP 2016.

Reçue le par S/P Avranches

N° 62/2015 - Loi NOTRe – Projet de schéma départemental de coopération intercommunale

La Loi n°2015-991 du 07/08/2015 portant nouvelle organisation de la République (NOTRe) a notamment pour objectif de renforcer les intercommunalités, ce qui doit passer par une rationalisation de la carte intercommunale et nécessite l'implication de tous en fédérant les énergies autour de périmètres cohérents, vecteurs de solidarité financière et territoriale.

Madame la Préfète de la Manche propose le projet de schéma départemental de coopération intercommunale présenté à la commission départementale de coopération intercommunale le 30/09/2015.

Le conseil municipal prend connaissance des arguments du projet défini dans la fiche n°4 pour le Sud Manche

Il est proposé :

- le maintien de la communauté de communes Granville Terre et Mer dans son périmètre actuel
- la fusion des communautés de communes suivantes :
 - CC Villedieu Intercom
 - CC du Val de Sée
 - CC du Mortainais
 - CC de Saint Hilaire du Harcouët
 - CC Avranches Mont Saint Michel
 - CC du canton de Saint James

Le conseil municipal a un délai de 2 mois à compter de la notification faite le 02/10/2015 pour donner son avis sur le projet.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- donne un avis défavorable.

Reçue le par la Sous-Préfecture d'Avranches

Fait et délibéré les jours, mois, an susdits.

Vu et vérifié, validé par le secrétaire de séance,
Madame Marie-Christine CONAN

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'M. Conan', is written over the typed name of the secretary.